



LE 8 ASSURE
MONTAGNE

STAGE ALPINISME

NIVEAU
PERF 1&2

8
PLACES DISPONIBLES

DU 20 AU 22 MAI 2022
DU 3 AU 5 JUIN 2022
CHAMONIX (TBC)

DESCRIPTION DU STAGE : Perfectionnement en alpinisme (objectif progression sur des courses AD à D). Ce stage s'adresse uniquement aux personnes ayant déjà participé aux stages ultérieurs organisés par le club ou pouvant justifier d'une expérience significative en alpinisme.

COORDINATION ET ENCADREMENT DU STAGE :

Coordination 8 Assure : Benoit Malot – stages@le8assure.club

Encadrement : Benoit Paris (Guide de haute montagne)

HÉBERGEMENT DURANT LE STAGE : Gîte ou refuge, à définir en fonction de la destination.

PRIX : 565 Euros par personne*

*Ce prix comprend : l'encadrement par un guide de montagne, l'hébergement en demi-pension, les remontées mécaniques.

*Ce prix ne comprend pas : le déplacement jusqu'au lieu de rdv, l'hébergement avant et après le stage, les piquenique du midi pendant le stage.

POUR S'Y RENDRE : Covoiturage et/ou train.

NIVEAU REQUIS : Bonne condition physique. Bon niveau d'escalade.

LISTE INDICATIVE DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE : Baudrier, casque, descendeur, machard, mousquetons, sangles, dégaines, vêtements techniques d'alpinisme, chaussures d'alpinisme, piolets, crampons... La liste complète du matériel à prévoir sera envoyée dès que le stage sera complet. Le club peut prêter les piolets et crampons.

MODALITÉS D'INSCRIPTION : Validation de l'inscription et paiement des arrhes (50% du prix du stage) via le lien Helloasso. Paiement du solde 10 jours avant le départ.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT :

Avant le début du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué. Pendant le déroulement du stage et en cas de force majeure (perte d'un proche) : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués. La blessure n'étant pas considérée comme un cas de force majeure.

En cas d'annulation ou de réduction du stage de la part de l'organisateur (nombre d'inscrits insuffisant, météo défavorable, confinement) : Avant le début du stage : restitution des arrhes et du solde. Pendant le déroulement du stage : les arrhes restent acquises et le solde est restitué au prorata du nombre de jours effectués.